



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 177

semaine du 3
au 9 décembre 1982

**nouvelles csn
est en vacances
jusqu'à la
mi-janvier**

nouvelles csn

**FINIES LES NÉGOCIATIONS
FINIE LA DÉMOCRATIE**





agenda du mouvement

décembre

- 10-12 séminaire des Nations-Unies sur le rôle des sociétés transnationales canadiennes en Afrique du Sud et en Namibie, à Montréal
- 13 CSN réunion du comité de la condition féminine
- 13-14 CSN rencontre des responsables des conseils centraux et des fédérations pour la Grande Marche, Montréal
- 14 CSN réunion du comité confédéral de santé et sécurité au travail, Montréal
- 15-17 CSN conseil confédéral, à Montréal
- 18 syndicat de NL Chem célébration du 25ème anniversaire du syndicat, à Varennes

janvier

- 5 "Droit de parole", émission spéciale sur la Grande Marche pour l'emploi, Radio-Québec
- 10 CSN réunion du Comité de la condition féminine
- 17-18 CSN session de coordination des comités de condition féminine des régions et des fédérations. Débat sur "le travail ménager et l'oppression spécifique des femmes"
- 25-26 CSN session de formation pour les salarié(e)s sur l'assurance-chômage et les conflits collectifs

entre les principes
et la pratique:
tout un monde

HORS DU PQ POINT DE SALUT

Le Gouvernement du Québec, avec son projet de loi 86, a décidé d'amender la Charte des droits et libertés. Dévoilés à l'automne 1981, ces amendements avaient alors amené des réactions de groupes de femmes, entre autres de groupes syndicaux, qui trouvaient que le projet ne faisait pas assez pour éliminer la discrimination.

Aujourd'hui, alors que le projet a été présenté en deuxième lecture fin-novembre, les critiques que l'on peut faire à ces amendements à la Charte des droits demeurent nombreuses, trop nombreuses.

on veut autre chose que des principes

La critique principale à faire concerne le contenu même du projet de loi: un ramassis de beaux principes sans qu'il ne soit jamais dit comment ils seront appliqués — si jamais ils le sont —. À la CSN, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit là d'une manière de fonctionner très à la mode au PQ: ces politiciens utilisent le processus démocratique pour faire adopter des lois très générales, pavées de bonnes in-

tentions, qu'ils distillent ensuite par des réglementations sur lesquelles personne ne peut rien dire. Combien de lois touchant le mouvement syndical ont été ainsi faites! sécurité-santé, anti-scabs, etc. Tout pour sauver la face, avoir l'air cool!

nos recommandations

Ce que le projet de loi 86 néglige de faire en amendement la Charte des droits et libertés, c'est d'éliminer les discriminations qui concernent les femmes, surtout au sujet des avantages sociaux et dans les milieux de travail. De plus, ce projet néglige de fixer les règles concernant les programmes d'accès à l'égalité, le gouvernement se réservant à ce sujet toutes les compétences, négligeant les aspirations des groupes concernés, notamment les groupes syndicaux.

Que diront les règlements qui suivront cette loi? Nous n'en savons rien. Alors, messieurs les politiciens, qui parlez souvent de la démocratie syndicale, une manière démocratique d'agir serait de faire connaître les réglementations avant l'adoption finale du projet de loi.



rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: L'équipe de distribution CSN 598-2233.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Evrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois, Cécile Truffeau.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Célestin Desjardins et Jamel Khellef

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

Le Gouvernement du PQ s'est disqualifié

50,000 PAGES DE DÉCRET DANS LE SECTEUR PUBLIC

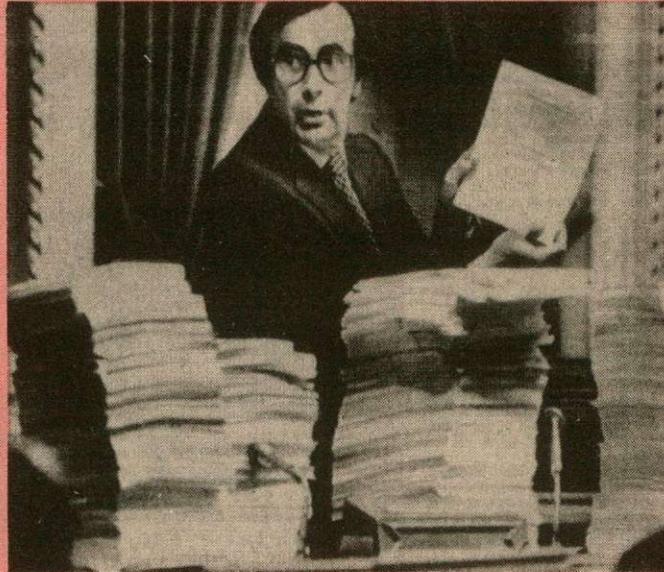


photo Le Devoir

Le député libéral Lalonde avait exigé une copie des décrets, qu'on lui a déposés sur son bureau de l'Assemblée Nationale.

Le gouvernement du Québec de M. René Lévesque ne légifère plus, ne négocie plus. Non. Le gouvernement de M. Lévesque décrète, impose et se comporte comme un gouvernement à parti unique.

Après avoir refusé de négocier les prochaines conventions collectives dans le secteur public et parapublic québécois, le gouvernement de M. Lévesque a poussé l'autoritarisme jusqu'à décider unilatéralement des conventions collectives des 300,000 employé-e-s de l'État.

C'est ainsi que les conventions collectives bâties au cours des dernières années par les travailleurs et travailleuses du secteur public ont été modifiées unilatéralement par l'État, d'un revers de la main.

C'est un décret de quelque 50,000 pages que le gouvernement de M. René Lévesque a déposé pour approbation à la vapeur, malgré l'opposition qui criait à la provocation et le député Guy Bisaillon qui demandait un changement de gouvernement.

C'est dans un climat "surchauffé" sur la colline parlementaire, que le gouvernement de plus en plus autoritaire de M. Lévesque a sonné le glas de la négociation dans le secteur public.

"Cynique, ridicule et autoritaire." Tels ont été les premiers commentaires du président de la centrale Donatien Corriveau concernant le dépôt à l'Assemblée Nationale de la loi 105.

Cynique parce que cette loi est la démonstration la plus éclatante que le Gouvernement n'a jamais voulu négocier.

La démarche du Gouvernement, selon Donatien Corriveau, tourne en ridicule l'Assemblée Nationale en supposant que les députés pourront prendre connaissance de 50,000 à 70,000 pages de conventions collectives et se prononcer en connaissance de cause sur ce qui va constituer les conditions de travail et de vie d'au-delà de 300,000 personnes pendant trois ans.

"Cette loi marque l'aboutissement de la tendance autoritariste du Gouvernement. À mes yeux, tant aux plans national que social et économique, le Gouvernement du Parti Québécois s'est disqualifié," a ajouté le président de la CSN.

Le conseil confédéral qui s'ouvre le 15 décembre sera saisi de la situation actuelle et devra évaluer les actions qui seront entreprises, en prenant en compte les problèmes urgents vécus dans le secteur privé en même temps que les agressions dont sont victimes les travailleuses et les travailleurs du secteur public.

Les coordonnateurs du Front commun ont fortement dénoncé les décrets du gouvernement Lévesque, précisant que le mouvement syndical ne "laissera pas le gouvernement perpétrer un hold up par étapes comme il le fait avec la loi 70 adoptée en juin et la loi 105 déposée jeudi dernier".

"Quand on est habitués à vingt ans de libre négociation, on ne peut laisser passer une telle loi qui vient bafouer le régime de négociation", a pour sa part déclaré le coordonnateur des négociations du secteur public pour la CSN, Jean-François Munn.

Les trois centrales avaient plusieurs rencontres de prévues au cours de la fin de semaine, afin de mettre au point une stratégie commune pour résister à l'autoritarisme du gouvernement et préparer une offensive pour que soient rétablis les droits syndicaux au Québec.

après les avoir acceptées pendant plusieurs années

LES SYNDICATS AMÉRICAINS COMMENCENT À RÉAGIR FACE AUX CONCESSIONS

Le phénomène de concessions existait aux États-Unis avant l'arrivée au pouvoir du président Reagan; les politiques de hauts taux d'intérêt et de dépenses militaires accrues également. La première vague à la hausse des taux d'intérêt s'est faite sous l'ancien président. Il s'agit en fait des réponses du capitalisme américain en crise, qui tente de restructurer l'économie à son avantage.

baisse des profits et désinvestissement

Depuis 1966, les taux de profits des sociétés industrielles américaines sont à la baisse, exception faite de remontées pendant quelques temps à la fin des années 1970. Donc, puisque l'objectif des entreprises capitalistes est de maximiser à court terme leurs investissements, les investissements se sont faits de moins en moins nombreux dans les usines et équipements et de plus en plus dans des secteurs non productifs: spéculation, et immobilier. Les investissements dans ces secteurs ont en fait quintuplé de 1970 à 1980 et cet accroissement vient surtout des grandes sociétés. L'investissement dans l'énergie est devenu durant les années 1970 un domaine privilégié d'investissement pour les sociétés américai-

nes: celles-ci achetaient des champs pétrolifères et espéraient voir leur valeur se multiplier avec l'explosion des prix mondiaux. En même temps, les investissements américains à l'étranger ont augmenté rapidement, les compagnies américaines voulant profiter d'une main-d'oeuvre et des matières premières à bon marché: ces investissements sont passés de 118,8\$ milliards en 1970 à 513,3\$ milliards en 1980. Le peu d'argent consacré à l'investissement dans des usines et équipement aux États-Unis le fut pour les deux tiers dans des fusions et acquisitions, c'est-à-dire dans l'achat d'équipements déjà existants.

spéculation et investissements à l'étranger

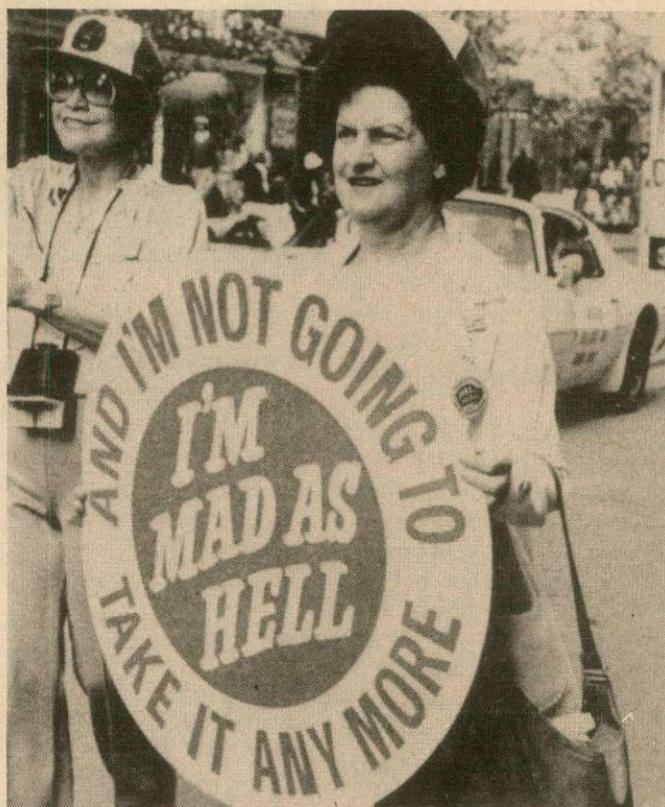
C'est le déplacement de capitaux à l'étranger ou dans des investissements spéculatifs qui explique les difficultés actuelles du secteur manufacturier américain à faire face à des concurrents étrangers, mais le patronat américain préfère insister sur une prétendue avance américaine des salaires par rapport à leurs concurrents. Au contraire, toutes les données indiquent que les salaires par rapport au coût total, ont diminué et que les salaires manufacturiers aux États-Unis ont augmenté moins vite que dans tous les au-

tres pays capitalistes, à une exception près: le Canada.

Reaganomics et concessions: une même pensée

Pourquoi alors le patro-

nat américain se concentre-t-il sur un faux problème (le niveau des salaires) alors que la source des difficultés est ailleurs. C'est que le patronat américain a décidé de rentabiliser ses investissements dans le



Augmentation du salaire horaire dans l'industrie manufacturière en \$ US 1975 à 1980

États-Unis	56.2%	Allemagne de l'Ouest	91.3%
Canada	48.3%	Italie	93.8%
Japon	92.8%	Pays-Bas	84.5%
Belgique	99.7%	Suède	75.5%
France	104.3%	Grande Bretagne	116.2%

Source: US Bureau of Labor Statistics

"Les concessions salariales, c'est les Reagonomics appliquées à l'entreprise".

C'est ainsi qu'un orateur au colloque de Détroit sur les concessions a caractérisé les réductions de salaires et de bénéfices obtenues par plusieurs compagnies américaines. Le phénomène de "Reagonomics", c'est bien sûr les politiques de hauts taux d'intérêt, de réduction de programmes sociaux et de gonflement de budgets militaires associés à l'administration du président Reagan.

secteur manufacturier par un appauvrissement de la classe ouvrière américaine

demandes patronales de réduire les salaires et les bénéfices.

sans pareil au monde, en échange d'un soutien actif à l'expansion impérialiste des États-Unis sur le plan politique et économique (ainsi le soutien de l'AFL-CIO à l'intervention américaine au Vietnam) et une promesse de ne pas mettre en question les prérogatives patronales quant aux choix d'investissements et quant à la gestion. Promesse aussi de ne pas appuyer d'autre option politique que celle mise de l'avant par les deux grands partis politiques de l'Establishment (démocrate et républicain).

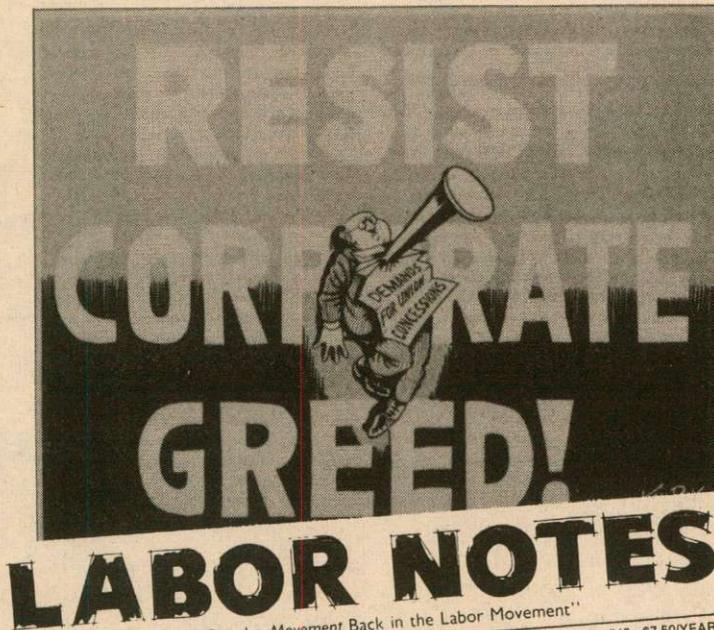
aux Travailleurs unis de l'automobile, ont signé des ententes prévoyant des concessions.

les concessions n'ont pas protégé l'emploi

Le mythe patronal veut que les ententes prévoyant des concessions négociées aux États-Unis ont permis d'échanger des salaires pour des garanties d'emplois. Les garanties d'emplois dont il est question ne sont que des promesses sans contenu. Voici le texte de l'engagement de GM à limiter le recours à la soustraction signé avec les TUA le 21 mars 1982, suite à une réouverture de la convention nationale: "La compagnie s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin de remplacer les emplois perdus à cause de la soustraction et s'engage à examiner toute nouvelle perspective de croissance." Cette même entente a prévu le sacrifice de plusieurs congés, un gel des échelles de salaires pour trois ans et la suspension de plusieurs paiements d'indexation des salaires au coût de la vie en échange d'une indemnité payable aux travailleurs qui ont plus de quinze ans d'ancienneté et ne trouvent pas d'autre emploi... GM limite cependant son engagement au fonds d'indemnité à un montant équivalent à 6¢ pour chaque heure travaillée dans la vie de l'entente.

... a mis du temps à réagir

Au début de la crise, le patronat a mis fin à cette entente tacite mais la direction syndicale de l'AFL-CIO, malgré des courants d'opposition qui se dessinent, se comporte comme si l'entente existait toujours et n'a donc pas encore adopté une attitude plus combative. Les résultats: depuis 1972, le salaire moyen aux États-Unis ne suit plus le coût de la vie et entre 1970 et 1980 le nombre de syndiqués est passé de 24.7% à 20.9% de la population active. Le refus de contester la logique patronale et capitaliste a également amené une attitude conciliante lorsque le patronat demandait, un barrage de propagande à l'appui, des réductions de salaires et de bénéfices. Des syndicats, des Teamsters



LABOR NOTES
"Let's Put the Movement Back in the Labor Movement"
P.O. BOX 20001, DETROIT, MICHIGAN 48220 PHONE (313) 883-5580 NOVEMBER 23, 1982 #46 \$7.50/YEAR

Steelworkers Local Presidents Tell Them Again: 'NO CONCESSIONS!'

by Jane Slaughter
For the second time in four months, United Steelworkers local union presidents have voted not to reopen the basic steel contract and accept concessions. By a vote of 231-141, the presidents' November 19 meeting rejected a concessions agreement negotiated by USWA President Lloyd McBride.

The rejection makes a strike more likely when the contract expires next August 1. The concessions McBride proposed this time were substantially greater than those the presidents rejected in July. The new plan called for an immediate wage cut of \$2.25 an hour and elimination of the local right to strike in a 44-month contract. The concessions rejected in July called for a wage freeze and a \$1 cap on the cost of living. Since then, industry-wide layoffs have increased from

100,000 to 140,000. Apparently, negotiators felt that increased unemployment would make steelworkers more amenable to concessions. But it also meant that bigger concessions were needed to make up the same size package. Some local union leaders apparently would have voted for concessions if the companies had been willing to substantially ease the burden of unemployment or make some commitment to job security. But there were no job guarantees, and the additional money for supplemental unemployment

le mouvement syndical américain...

capitiaux déjà amorcé depuis le début de la crise. Cet appauvrissement de la classe ouvrière se poursuit sur deux fronts: les "Reagonomics" sur le front politique, par lequel on sabre dans les programmes sociaux pour alléger les charges fiscales des compagnies et des riches; et au niveau de l'entreprise, par les concessions, c'est-à-dire les

Le mouvement syndical américain a eu et a toujours du mal à réagir aux demandes patronales de concessions. Une entente tacite entre le grand patronat américain et la centrale AFL-CIO a permis pendant vingt-cinq ans aux travailleurs américains d'obtenir des salaires et bénéfices

6 nouvelles csn

misés-à-pied et fermetures ont continué

Le mythe du "trade-off" (une échange de salaires et bénéfices pour des garanties d'emplois) fait place à une réalité de misés-à-pied massives dans les entreprises ayant obtenu des concessions. Les 115,000 travailleurs américains de Chrysler en 1979 ne sont plus que 60,000 en 1982, après trois ans de concessions. La raison en est très simple: les sociétés américaines ont tout simplement continué, sinon accéléré leurs stratégies de redéploiement de capitaux, qui sont la cause de l'état précaire du secteur industriel et du chômage croissant. Ainsi GM s'est servi des argents économisés dans son entente récente pour compléter l'achat de Isuzu Motors, un fabricant d'automobiles japonais qui exporte sa production aux États-Unis. Ford est déjà propriétaire de 25% des parts de Toyo Kogyo qui fabrique Mazda alors que Chrysler est un important actionnaire de Mitsubishi. Les économies salariales réalisées par US Steel lui ont permis d'acheter Marathon Oil alors qu'elle ferme l'une après l'autre ses aciéries désuètes. Les importantes concessions obtenues dans l'industrie du caoutchouc n'ont fait qu'accélérer le déplace-

ment d'usines vers le Tiers-Monde.

les vrais problèmes sont ailleurs

Les réductions de salaires demandées des travailleurs américains ne régleront pas les problèmes des secteurs en difficulté parce qu'elles ne s'adressent pas aux vrais problèmes. Une étude dont les résultats furent récemment publiés dans le New York Times a constaté qu'une parité salariale parfaite entre travailleurs américains et japonais de l'automobile ne réduirait l'écart au niveau des coûts de production (favorable aux fabricants japonais) que de 32%: la balance s'explique par une technologie plus perfectionnée, un meilleur contrôle de la qualité et des techniques de gestion qui ont permis de réduire les inventaires et éliminer des délais de production.

les concessions sont dangereuses

Au mieux, les concessions sont pour certaines entreprises un vaccin qui leur permet d'oublier temporairement la vraie maladie. Au pire, il y a risque que le vaccin devienne la cause d'une épidémie qui terrasserait l'ensemble de l'économie, les concessions amenant une baisse du pouvoir d'achat, laquel-

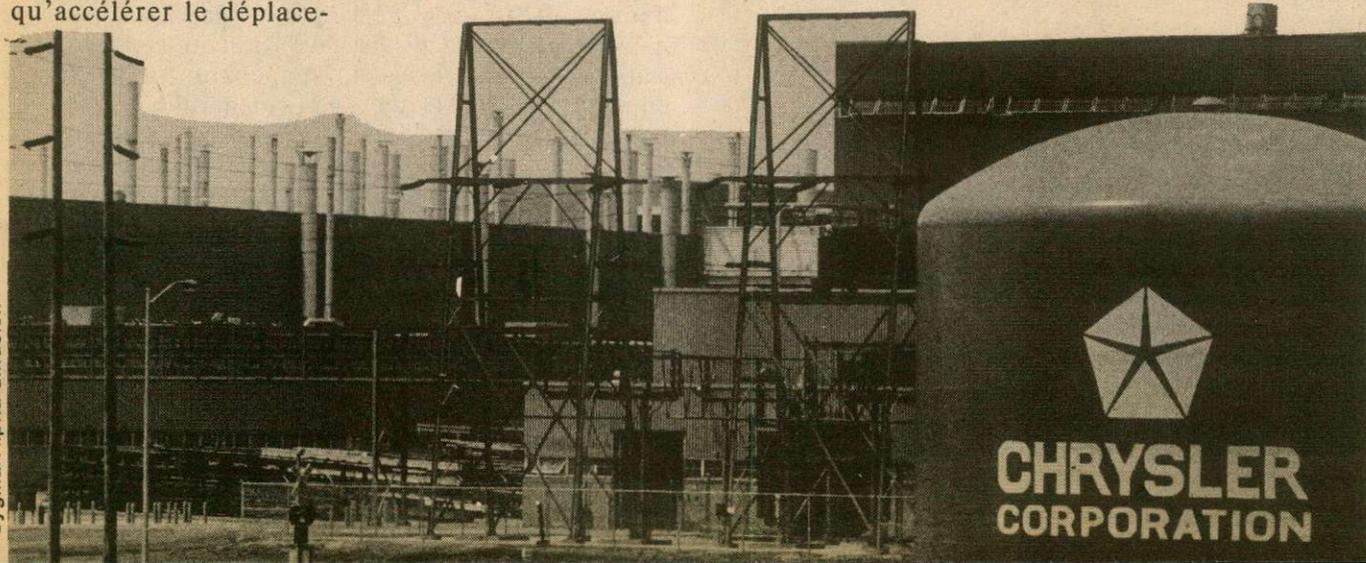
le provoquerait de multiples nouvelles misés-à-pied. Un tel phénomène s'est justement produit au début des années '30 aux États-Unis et il en est résulté un taux de chômage officiel établi à 24.9% pour l'année 1933.

Présentement, il y a sûrement danger que les concessions se généralisent puisque les concessions obtenues à un endroit deviennent un levier dans les mains du patronat pour forcer les concessions à un autre endroit, sous prétexte qu'il faut rester "compétitif". Ainsi les concessions à Chrysler ont contribué aux concessions à Ford et GM, les concessions dans l'automobile ont contribué aux concessions dans les industries de pneus et de l'acier, etc...

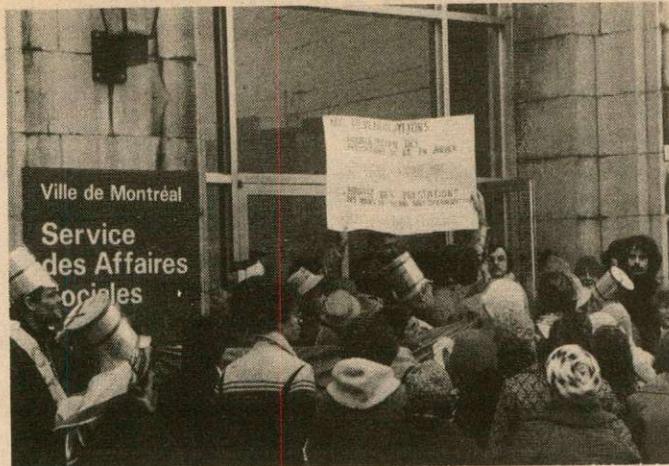
le début d'une prise de conscience

Mais le cercle vicieux pourrait se briser grâce à une nouvelle prise de conscience chez ceux-là même qui était le premier groupe d'importance à accepter les concessions salariales: les syndiqués de Chrysler. À cause notamment des nombreuses pertes d'emplois subies depuis l'acceptation des concessions, les dirigeants locaux des syndicats de Chrysler qui ont soutenu les conces-

sions en 1979 ont, dans plusieurs cas, été défaits aux élections locales et remplacés par des exécutifs prônant une opposition aux concessions. Subséquemment, un récent projet d'entente prévoyant la poursuite des concessions et recommandé par la direction des TUA fut rejeté à 70%. Le 19 novembre dernier les présidents de syndicats locaux ont rejeté dans une proportion de 65% une entente de principe dans l'industrie de l'acier, entérinée par la direction du Syndicat des métallos, prévoyant d'inquiétantes concessions. Au Canada, où la direction canadienne des syndiqués de l'automobile a maintenu une opposition très ferme aux concessions, on a réussi à gagner des conventions avec des augmentations de salaire chez Ford et GM alors qu'on acceptait le gel dans les mêmes compagnies aux États-Unis, et depuis le 5 novembre les 11,000 travailleurs canadiens de Chrysler sont en grève suite à leur refus de négocier le maintien de concessions. Ce n'est pas pour rien que les délégués au colloque de Détroit ont vu dans cette lutte un signe d'espoir qu'en 1982 le mouvement syndical commencera à combattre l'appauvrissement que lui impose depuis dix ans le patronat américain.



les assistés sociaux dénoncent le gouvernement



Le front commun des assisté(e)s sociaux du Québec est allé manifester devant les bureaux des affaires sociales de la ville de Montréal pour exiger que les prestations d'aide sociale soient indexées de 6%.

Ils ont entre autres dénoncé le discours trompeur du Gouvernement Lévesque qui prétend imposer des concessions au secteur public pour aider les petits. Or les petits ne voient jamais rien arriver et dans les faits, le salaire minimum est gelé depuis juillet et celles et ceux qui touchent l'aide sociale voient leurs prestations coupées, parti-

culièrement en ce qui concerne les besoins spéciaux.

Les personnes âgées et les assistés sociaux se demandent s'ils vont continuer longtemps à être les victimes de ces coupures de bout de chandelles par lesquelles le PQ veut se donner une image de bon gestionnaire.

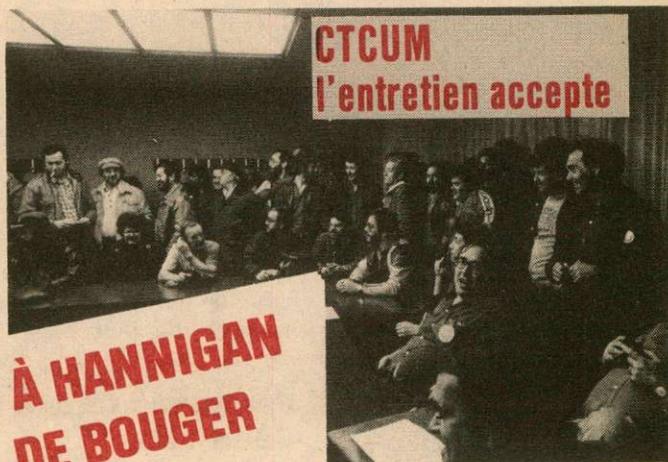
Le front commun regroupe plus de 30 groupes d'assistés sociaux à travers la province. Ils veulent une indexation de 6% au 1er janvier 1983 ainsi qu'une indexation aux trois mois. Ils veulent aussi une hausse des prestations pour les moins de 30 ans.



n'oublions pas les gens à pourboire

En octobre dernier, tous les syndicats affiliés à la CSN

ont reçu une pétition à faire signer par leurs membres en appui aux revendications des travailleuses et travailleurs au pourboire membres de la CSN. Ceux-ci vous remercient d'avance de votre solidarité mais ils souhaiteraient en recevoir au plus tôt la manifestation concrète, c'est-à-dire les signatures. Cela est essentiel à la poursuite du plan d'action qu'ils se sont donnés. S'il vous plaît, retournez les pétitions signées dès aujourd'hui au Service d'action politique CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.



Les employés d'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal ont accepté, dans la soirée de jeudi, les recommandations du conciliateur Jacques Fortin, du sous-ministre Yvan Blain ainsi que du directeur général des relations de travail Raymond Désilets, tous trois du ministère du Travail.

"On a réussi à régler quelques problèmes et à faire un pas en avant qui nous servira pour la prochaine négociation", a dé-

claré le président du syndicat, Jacques Morissette.

En approuvant le rapport du conciliateur, les employés d'entretien tentent ainsi d'éviter que ne s'applique le décret gouvernemental, qui est en deça du rapport du conciliateur et qui a été déposé en même temps que tous les décrets de la fonction publique.

Maintenant, il s'agit que Hannigan et la CTCUM acceptent eux aussi ce rapport de conciliation. Sinon le décret s'appliquera.

conte de Noël de la vie quotidienne



Jean-Marie et le chandail

Il était une fois, dans une grande ville, un homme encore jeune qui s'appelait Jean-Marie. Cet homme était chômeur. "Pas très original comme situation par les temps qui courent!" direz-vous. Enfin! il était chômeur et, pis que ça, assisté social. Comment en était-il arrivé là? C'est une autre histoire que celle que je veux vous conter ce soir.

Or donc, assisté social, il devait se contenter de moins de 400\$ par mois pour vivre et se loger. Encore devait-il s'estimer heureux d'avoir dépassé la trentaine, parce qu'autrement il aurait dû se débrouiller avec moitié moins que ça. "Il aurait pu travailler" direz-vous encore, puisqu'il était en bonne santé, avait moins de quarante ans, avait fait des études supérieures et parlait même quatre langues. Oh! il aurait bien voulu! il veut toujours d'ailleurs et heu-

reux d'être encore vivant, il est toujours plein d'espoir chaque fois qu'il envoie son curriculum-vitae à un employeur potentiel.

Tout cela c'est pour vous expliquer qu'il avait beaucoup de temps et très, très, très peu d'argent.

l'annonce faite à Jean-Marie

Un jour, Jean-Marie découpe dans le journal l'annonce publicitaire d'un grand magasin annonçant la vente de chandails à moitié moins cher que le prix habituel. Il a justement tellement besoin d'un chandail!

Ce même jour il y a grève des transports en commun. Il faudra donc attendre le lendemain pour faire, en bus et en métro, le voyage d'une heure qui le mènera au grand, grand, grand et beau magasin du centre de la ville... Sans hé-

siter il monte au 2e étage, puis là demande son chemin. Sur l'étal où sont entassés les vêtements il ne reste plus rien que de vilains chandails, grossiers et criards dans leurs rayures multicolores. Jean-Marie confiant dans l'annonce appelle la vendeuse.

— Mademoiselle, je voudrais un chandail uni.

— Y'en a plus, répond-elle d'un ton fatigué (elle a déjà plus de six heures de travail dans les jambes).

— Écoutez, mademoiselle, regardez l'annonce, elle parle bien, aussi de chandails unis... Je veux voir le directeur!

— Vous viendrez avec moi?... rétorque-t-elle d'un air mi-inquiet, mi-ironique, "D'ailleurs, voilà les deux gérants" Jean-Marie et la vendeuse courent après eux et les rattrapent au fond du magasin.

les épreuves

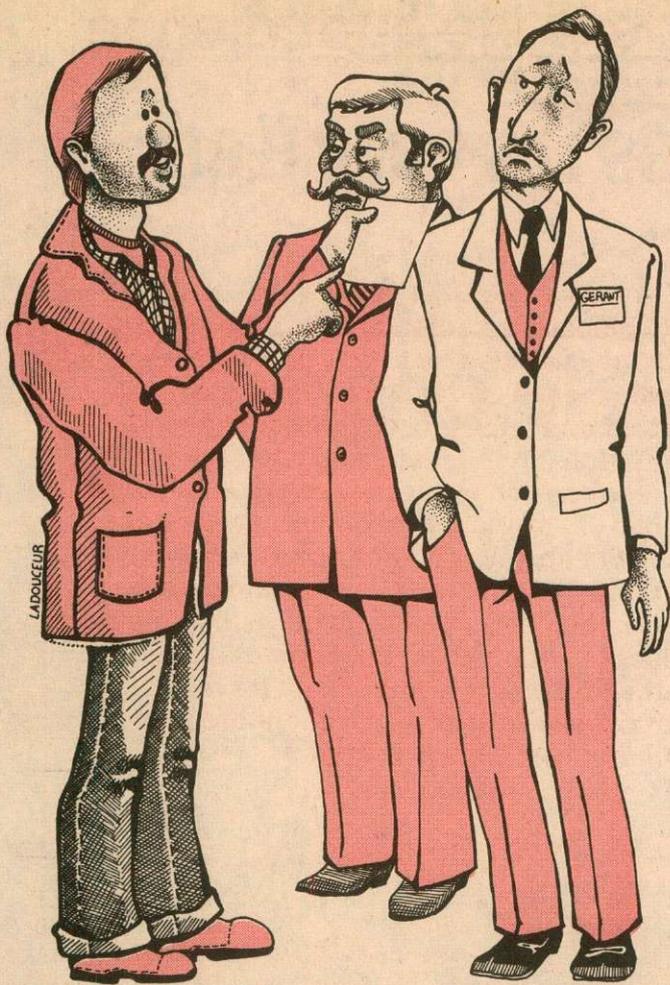
— "Monsieur, je veux un chandail uni" dit Jean-Marie poliment.

— Regardez donc là-bas, dit l'un d'eux de l'air important et détaché du monsieur au-dessus de ces basses contingences matérielles.

Jean-Marie résume à toute vitesse l'histoire et ajoute en tendant l'annonce:

— "Voyez, il n'est annoncé nulle part qu'il y aurait solde de ces chandails seulement jusqu'à épuisement des stocks. Vous n'avez pas non plus précisé la date des ventes. Je suis venu ici sur la foi de cette annonce et je veux un chandail uni".

Le chef de rayon se demande maintenant comment il va faire pour se débarrasser de ce raseur en jeans, chemise ouverte sur un vieux gilet et grosse jaquette d'hiver. Jean-Marie



remarque son hésitation et sûr de ses droits de consommateur, décide de pousser davantage.

“Monsieur, je suis un client de bonne foi et je considère que ce que vous avez fait là est de la publicité mensongère”. Et il ajoute portant l'estocade finale: “Que me conseillez-vous de faire, écrire au journal?” L'employé sent maintenant que le danger est plus grand que ce qu'il ne considérait, jusqu'à présent, que comme un petit ennui passager.

“Monsieur, allez choisir dans les rayons le chandail qui vous plaît et je ferai moi-même la réduction”.

le sourire

Jean-Marie est ravi. Comme au bon vieux

temps (si lointain que c'est comme dans une vie antérieure) il se paye maintenant le luxe de choisir les couleurs et d'essayer un ou deux chandails. La vieille dame qui l'assiste est gentille et même si elle ne parle pas français, son sourire est celui de tous les êtres humains de bonne volonté. Jean-Marie boit ce sourire...

dernière épreuve et récompense

Mais les épreuves ne sont pas finies. Il faut maintenant passer à la caisse. Or, il se trouve que ce jour étant férié (pour Jean-Marie tous les jours sont malheureusement fériés) il avait trouvé les portes de la banque close.

N'empêche! Confiant dans la légalité, Jean-Marie sort son carnet de chèques — la caissière fronce les sourcils:

— “J'ai ordre de ne pas accepter de chèques!”

Jean-Marie se hâte de sortir une pièce d'identité.

— “Vous n'auriez pas autre chose? avec l'adresse des-sus?”

Jean-Marie rajoute à sa carte de sécurité sociale déjà sur le comptoir, sa carte-maladie et puis encore sa carte d'hôpital, qui elle, porte son adresse.

Elle n'est toujours pas convaincue:

— “Il y a eu tellement de fraudes”, dit-elle comme pour s'excuser (elle venait juste d'accepter un paiement sur carte de crédit)...

— “Je vais voir mon chef”.

Jean-Marie a envie de lui dire qu'il y a autant sinon plus de fraude avec les cartes de crédit et que d'autre part un chèque est un moyen légal de paiement tout comme le billet à ordre, la lettre de change etc... et que c'est un monnaie même si elle n'est que scripturale. Mais bien sûr ce n'est ni le moment ni le lieu de faire un exposé de droit ou d'économie financière.

La caissière revient, vaincue mais rancunière. Elle recopie rageusement toutes les indications recueillies sur les trois documents présentés. Et ça couvre presque tout l'espace de l'endos!...

Jean-Marie se dit un moment qu'il n'en restera plus pour la signature du comptable et puis quel gaspillage de temps et d'énergie! Qu'importe! ce n'est plus son problème et il s'en va son paquet sous le bras.

La morale de cette histoire! Eh bien, c'est que dans sa solitude, rejeté du monde du travail, face aux mensonges de la publicité

trompeuse des grandes compagnies, Jean-Marie s'est battu seul. Il a pu avoir son chandail et comme récompense le beau sourire d'une vieille travailleuse qui lui a redonné l'espoir. Et si tous les Jean-Marie et les Marie-Jeanne s'unissaient et réclamaient pas seulement leur droit de consommateur, mais aussi et surtout leur droit de producteur? Ne pourraient-ils eux-mêmes subvenir à leur besoin par leur propre travail!





les enjeux pour les femmes dans le secteur public

TOUJOURS LES PREMIÈRES À PAYER

Depuis quelques années, les comparaisons entre le secteur public et le secteur privé font partie de notre quotidien. Le Gouvernement les a imposés dans les médias d'information, dans les sondages, c'est devenu une question nécessaire. Nous ne voulons pas ici recommencer la démonstration de la fausseté de ces comparaisons mais plutôt insister sur le fait que ces comparaisons sont encore plus fausses quand il s'agit de femmes, comme c'est majoritairement le cas dans les services, qu'ils soient publics ou privés.

“toutes les femmes sont d'abord ménagères”

Qu'il s'agisse de faussetés, le Gouvernement le sait, c'est sûr. En faisant cette opération, Lévesque et ses acolytes n'ont jamais eu l'intention “d'informer” les travailleuses et les travailleurs du secteur privé des “injustices” dont ils seraient les victimes face à celles et ceux du secteur public. Le but poursuivi a été d'isoler le secteur public pour mieux imposer les concessions, légitimer les décrets, les 50,000 pages de décret déposées cette semaine.

Qui sont les principales victimes de cette opération, de cette subtile job de bras du pouvoir? Les femmes, évidemment, puisqu'elles sont les 2/3 des employé-e-s du secteur public, et par extension toutes les femmes qui travaillent.

qui sont-elles?

Les femmes travaillent majoritairement dans les services, publics ou privés. Elles sont employées de bu-

Le Gouvernement compare le secteur public et le secteur privé dans le but d'abaisser les conditions de travail et de salaire des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Ce sont surtout des femmes qui sont touchées. Des femmes privilégiées? Non. En fait, leur seul avantage sur les travailleuses des services dans le secteur privé, c'est que dans le secteur public elles sont massivement syndiquées, qu'elles ont obtenu, lors des négociations passées avec le Gouvernement l'égalité des salaires avec les hommes, des congés de maternité payés, des gains qui ne visaient qu'à éliminer les discriminations dont les femmes sont régulièrement victimes sur le marché du travail, particulièrement dans le secteur privé et encore plus particulièrement dans les services.



reau, caissières, vendeuses, préposées aux bénéficiaires, réceptionnistes ou enseignantes. Mariées, elles sont de plus en plus nombreuses à avoir des enfants mais se retrouvent aussi de plus en plus souvent chefs de famille mono-parentale. Elles gagnent en salaires 50% de moins que les hommes et ont un taux de chômage plus élevé.

La majorité des travailleuses sont dans le secteur privé, avec des conditions de travail et de salaire vraiment inférieures à celles des hommes et elles sont très fortement majoritaires dans les emplois précaires — travail à temps partiel et autres —, qui se multiplient depuis une dizaine d'années, au détriment du travail à temps plein, d'un emploi régulier.

Elles sont, pour la plupart, payées au salaire minimum ou à peu près et, étant non-syndiquées, sont assujetties aux normes minimales de travail.

être syndiquées ou non

La différence entre les travailleuses des services dans les secteurs public et privé, elle est là: celles-là

sont très fortement syndiquées et celles-ci ne le sont pratiquement pas.

D'où vient cette grande différence dans la syndicalisation? Qui en est le responsable? Dans le secteur privé, le droit à la syndicalisation est si difficile à appliquer, concrètement, qu'on peut dire qu'il n'existe pas. Le Code du travail est fautif puisqu'il permet aux patrons tellement de manières de contourner ce droit reconnu en principe à tout groupe de travailleuses et de travailleurs. À la CSN, nous avons revendiqué des modifications au Code, pour permettre, entre autres, l'accréditation multi-patronale, des modifications, également, aux normes minimales, de meilleurs services de garderie... Des choses, soit dit en passant, que le PQ promet depuis quelques années mais qu'il ne fait pas. Sans doute y a-t-il des priorités, d'autant que nous traversons une crise majeure... bla-bla, bla-bla.

Car, comme le demande Monique Simard, responsable du service de la condition féminine à la CSN: *"Y avait-il plus d'argent pour les femmes en période de prospérité?"*

14 décembre journée nationale de deuil

Dans tous les syndicats du secteur public, les travailleuses et les travailleurs porteront le deuil afin de signifier aux patrons leur dégoût face à un gouvernement qui décrète.

Pour la circonstance nous recommandons à tout le monde de hisser les drapeaux noirs, banderolles ou encore de porter le brassard noir durant toute la journée du 14 décembre.

Dans certaines régions des défilés funèbres sont organisés et des cérémonies d'enterrement des décrets auront lieu.



les assemblées sont claires dans tous les secteurs

LE FRONT COMMUN REJETTE À 95% LES OFFRES GOUVERNEMENTALES

Judi dernier, il ne restait que quelques syndicats à se prononcer sur les cadres de règlement global déposé par le gouvernement le 29 novembre dernier.

En effet, dans tous les secteurs, que ce soit l'éducation ou les affaires sociales, les assemblées locales ont confirmé à l'unanimité presque partout, le refus des travailleuses et des travailleurs du secteur public de céder au gouvernement des droits acquis au prix de longues luttes.

Les attaques du gouvernement aux organisations syndicales sont telles que les travailleuses et les travailleurs sont plus décidés que jamais à faire la bataille. Partout, dans tous les secteurs,

le Front Commun reçoit des appuis et s'est élargi considérablement depuis le 30 novembre. Des pourparlers sont présentement en cours avec des groupes indépendants. Dans les jours qui vont suivre, les travailleuses et les travailleurs du secteur public tiendront des réunions dans toutes les régions afin d'élargir encore davantage leurs appuis et discuter des moyens d'action et d'information.

Le Front Commun, maintenant plus uni que jamais, est en marche vers une stratégie d'hiver avec exercice de la grève générale illimitée en janvier.

pour les employé-e-s des services publics CSN LE GOUVERNEMENT A MENTI

Le 18 novembre dernier, le premier ministre Lévesque affirmait à l'Assemblée Nationale lors de son intervention-ultimatum, que son Gouvernement "avait choisi la voie de la négociation... C'est pourquoi, disait-il, j'ai demandé aux négociateurs patronaux de déposer dès les prochains jours à la table centrale et à chacune des tables sectorielles, un cadre général de règlement."

Feinte, mensonges, opération "marketing pour l'opinion publique". La dizaine de jours subséquente n'a servi qu'à confirmer davantage la position patronale maintenue depuis le début de cette négociation: imposer des reculs sur les conditions de travail acquises au cours des années et des luttes précédentes.

dans les commissions scolaires et les cegeps

Le 29 novembre, après avoir pris connaissance du dépôt verbal du cadre de règlement final aux tables

du soutien scolaire et cegep, une seule conclusion s'imposait: les "boss" avaient maintenu l'essentiel de leurs positions contenues dans les dépôts du 24 septembre.

Ainsi, le gouvernement veut donc faire disparaître toutes les limites contre l'arbitraire patronal:

- instauration d'une mobilité très grande du personnel ne tenant compte ni de l'ancienneté ni de la distance;
- possibilité d'abolir des postes en tout temps;
- distribution des tâches des postes abolis à ceux qui restent;
- latitude pour modifier les horaires de travail de façon unilatérale;
- possibilité de muter des employés en rétrogradation;
- ouverture à la sous-traitance;
- disparition des conditions particulières supérieures à la convention collective négociées au niveau local;
- aucun avancement d'échelons pour 2 ans;
- choix de vacances soumis au be-

soin du service;

— notion de travail saisonnier.

En fait, c'est le coeur même de nos conventions collectives qui sera charcuté par un chirurgien-charlatan, le Gouvernement Lévesque.

Dans les autres secteurs

Aux tables de l'Aide Juridique (bureau), des Commissions de formation professionnelle, de l'Office Franco-québécois pour la jeunesse, de la Régie des Installations Olympiques, de Loto-Québec, des soutiens universitaires, la situation s'apparente à celle décrite pour les travailleuses et les travailleurs de soutien scolaire et cegep, bien que les attaques, aussi sévères, se situent à divers niveaux.

Que ce soit sur la libération des comités de négociation, sur la sécurité d'emploi, l'ancienneté, les horaires de travail, les "boss" ont indiqué clairement qu'ils avaient l'intention d'imposer des reculs sur un sujet ou l'autre.

La stratégie de négociation patronale, dans tous les cas, vise essentiellement à ne pas vouloir discuter ou à traiter de virgules en attendant que le Gouvernement Lévesque les soulage de la négociation et impose les conditions de travail par voie de décrets.

pour les enseignant-e-s de cégep CSN
**DES RECULS IMPORTANTS SUR LA
 TÂCHE ET LA SÉCURITÉ D'EMPLOI**



L'offre patronale qui a pris la forme d'un cadre de règlement final déposé le 29 novembre dernier équivaut au maintien de leur intention d'augmenter la tâche des enseignantes et des enseignants de cégeps, ce qui provoquera le non-engagement ou la mise en disponibilité de 1 500 enseignantes et enseignants environ.

Pour le reste, le dépôt patronal sur la tâche est maintenu, c'est-à-dire l'ouverture du cadre-horaire jusqu'à 23 heures, l'élimination de la formule de répartition des enseignantes et enseignants entre collèges et entre disciplines, ce qui constitue à notre point de vue un chambardement total de nos conditions

de travail et par voie de conséquence de toute la vie du collègue et enfin, la modification des paramètres dans le calcul de la charge.

Par ailleurs, la partie patronale demeure sur sa position au chapitre de la sécurité d'emploi. Cela se traduit concrètement par l'octroi de la permanence sur un poste à la troisième année seulement, et par le non-renouvellement automatique des contrats des non-permanents. Cela signifie également la réduction du salaire des mises en disponibilité (MED) et l'obligation pour les MED de se déplacer sur une charge d'au moins une session dans la zone etc.

Pour ce qui est de l'Éducation

des adultes qui constituait pour notre part une demande importante, la partie patronale avait démontré une certaine réceptivité en faveur de la création de postes. Cet intérêt pouvait s'expliquer par leur enlignement sur la tâche, le tout étant lié à la relocalisation du personnel enseignant qui serait mis en disponibilité.

En ce qui concerne le harcèlement et l'accès à l'égalité, aucun résultat concret n'avait résulté des nombreux échanges qui ont précédé le dépôt du cadre de règlement.

En somme, c'est donc \$100 millions que le gouvernement compte récupérer au cours des trois prochaines années par le biais de l'augmentation de la tâche. C'est pourquoi, ils ont lié les reculs sur la sécurité d'emploi au dossier tâche, compte tenu des MED que leur projet crée.

Quant à nous, nous avons répondu que nous étions prêts à faire une étude sérieuse de toute la question de la tâche, que cette étude ne pouvait se faire en quelques jours, qu'avant de modifier de fond en comble l'équité entre les collègues et les disciplines obtenue au cours des deux dernières rondes de négociation, il fallait faire un examen attentif et maintenir les dispositions actuelles pour la prochaine convention. Nous avons de plus indiqué que nous étions prêts à faire des efforts par le biais des salaires (cf notre proposition de gel des salaires) pour conserver tous les emplois mis en cause par les offres patronales.

Mais étant donné que le gouvernement ne voulait pas se prêter au "jeu artificiel de la négociation", pour reprendre les propos du ministre Yves Bérubé, toutes nos propositions sur les dossiers importants sont tombées dans l'oreille d'un sourd.

C'est pourquoi les assemblées générales rejettent massivement le cadre de règlement proposé et entendent exercer des moyens d'action avec comme perspective la grève générale en janvier avec le plus grand nombre possible de travailleuses et travailleurs du secteur public.

...petites nouvelles...

au 3 décembre, on comptait, au sein de la CSN, 26 grèves impliquant 1535 grévistes.

conflits de travail

Davie Ship, Lauzon les négociations ont repris

L'exécutif du syndicat du chantier naval de Lauzon s'est dit prêt à accepter le principe du 6 et 5% mais pas à n'importe quelle condition. On se rappellera que le gouvernement fédéral a imposé une date limite, le 13 décembre, pour décider s'il accorderait ou non la subvention pour la construction du CN Marine par la Davie. Le gouvernement exige pour ce faire que les travailleurs acceptent de se conformer à la règle du 6 et 5% pour 1984-85 avant d'octroyer sa subvention.

Le syndicat exige pour sa part certaines garanties comme un plancher d'emploi, l'amélioration de la clause de sous-traitance, la garantie d'une augmentation pour janvier '86, et nombre d'autres. Jusqu'ici la compagnie a répondu NON à toutes ces demandes. Les négociations se poursuivent.

Les travailleurs se réuniront en assemblée générale pour discuter de toute la question le 12 décembre.

Meunerie Bérard une protection contre le travail à forfait

C'est à 92% que les travailleurs de cette entreprise de la région de Trois-Rivières ont ratifié le 5 décembre une entente de principe pour un contrat de deux ans.

Parmi les gains obtenus, mentionnons qu'aucun travail à forfait ne sera effectué si cela cause des mises-à-pied ou des réductions d'heures de travail, des augmentations de salaire de \$0.77 l'heure la première année et de \$0.80 la deuxième, un boni d'ancienneté de \$0.25 l'heure après dix ans.

• • •

Mont Laurier CKML à ne pas syntoniser

Depuis un mois, les employé(e)s de cette station radiophonique de Mont-Laurier sont en grève pour obtenir un premier contrat de travail. Le travail est présentement effectué par des cadres et du personnel scab. Le syndicat est en train de monter une liste noire des marchands qui achètent de la publicité sur les ondes de cette station. Elle est d'ailleurs de plus en plus boycottée par la population à qui les propriétaires offrent un service de piètre qualité et privent d'informations régionales. Une soirée de solidarité s'organisait le 9 décembre par le conseil central de l'Outaouais, le soutien grandit.

condition féminine



les femmes ne sont pas des "chars"

Le 3 décembre, le Regroupement féministe contre la pornographie organisait une ligne de piquetage devant un bar de la rue St-Denis, "le Café Caprice". Depuis quelque temps on y affiche à pleine vitrine un slogan qui traduit un mépris assez criant pour les femmes "nos modèles 83 sont arrivés". Quelque 150 femmes et hommes ont

protesté contre cette façon on ne peut plus évidente de traiter les femmes comme des objets de consommation. Une dizaine de policiers protégeaient les lieux, empêchant les manifestants et manifestantes de retirer l'affiche. Celle-ci est toujours en place, mais, comme dans le cas du défunt cinéma X, les participant(e)s ne perdent pas espoir de faire retirer cette publicité du plus parfait mauvais goût.

divers

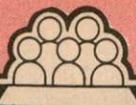
Beloit la loi 101 doit être respectée

Les travailleurs de Beloit à Sorel ont exigé la démission du président du comité de francisation de l'entreprise, James Burke. Ce dernier a eu le culot de prendre une poursuite en libelle diffamatoire de

\$65,000. contre le syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel et ses officiers parce que ces derniers ont osé rendre public une série d'infractions à la loi 101.

Comme le soulignait Sylvio Gagnon, secrétaire général de la CSN, "au lieu de répondre aux affirmations du syndicat, M. Burke tente d'intimider les travailleurs de Beloit et d'étouffer l'information en prenant des procédures judiciaires, ce qui ne corrigera en rien la situation du français au travail à la Beloit".

...petites nouvelles...



instances

un nouvel exécutif au conseil central de Trois-Rivières

À son congrès de novembre, le conseil central de Trois-Rivières a élu un nouvel exécutif. Il est composé à la présidence de Roger Deslauriers, aux vice-présidences de Paul Vincent et Jean Chaine, et de Paul Vincent au poste de

trésorier. Le poste de secrétaire demeure vacant.

• • •

de nombreuses femmes au conseil central des Laurentides

Lors de son récent congrès, le conseil central des Laurentides a élu un nouvel exécutif, où les femmes sont bien représentées.

Astrid Mignault a été élue à la présidence, Jacynthe Roy au poste de secrétaire et Louise Hall-Lavardure, à celui de trésorière. Les vice-présidences sont occupées par Denis Gouin,

Camil Adam, André Riendeau, Céline Rivard, Lucie Lépine, Jacques Mandeville.



El Salvador: un nouveau Vietnam

Combinant des entrevues avec de hauts responsables américains et salva-

doriens à des extraits de films d'archives sur l'intervention américaine en Indochine, ce film de 50 minutes a le mérite de démontrer que les États-Unis en intervenant au Salvador vont à contre-courant de l'histoire. On y constate également une opposition de plus en plus vive au danger d'un nouveau Vietnam parmi la population américaine.

Ce film couleur est disponible au Centre de diffusion et d'information de Carrefour international à Montréal.



Il y a exactement deux ans, à la même époque de l'année, le service de l'organisation de la CSN était en pleine campagne dans le secteur de l'hôtellerie à Montréal, où la CSN ne comptait alors dans ses rangs que les employé-e-s du Méridien. Deux ans plus tard, pas moins de douze hôtels de la région montréalaise (le Holiday Inn Le Séville s'est rajouté la semaine dernière) sont syndiqués à la CSN. C'est un peu ce qu'ont voulu célébrer les militantes et militants du secteur le 5 décembre dernier, lors d'une "fiesta" qui a regroupé plus de 400 d'entre eux dans la Salle de bal du Reine-Elisabeth, désormais "territoire CSN". On a bu modérément, dansé beaucoup et fraternisé encore davantage. Les "profits" de la soirée ont été versés au Syndicat du Méridien dont les membres sont en lock-out depuis le 1er novembre. Un lock-out qui présente tous les signes d'une volonté patronale de "briser" le syndicat et de "donner une leçon à la CSN" dans le secteur... Un autre patron qui apprendra à ses dépens que c'est pas si simple que ça...

Santé personne et société

La Télé-université, constituante de l'Université du Québec spécialisée dans l'enseignement à distance, vous offre la possibilité de suivre des cours universitaires chez vous, où que vous soyez sur le territoire du Québec.

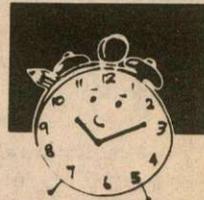
La Télé-université vous propose par le biais du cours **Santé, personne et société**, de mieux connaître et de mieux comprendre les moyens individuels et collectifs, pour une santé meilleure.

Qu'est-ce que la santé? Quelles sont les répercussions des habitudes de vie, des milieux de vie et des conditions de travail sur la santé? Quels sont les principaux problèmes de santé des Québécois? Que peut-on attendre des services socio-sanitaires au Québec? Comment améliorer la santé?

Telles sont les grandes questions auxquelles la Télé-université tente de répondre par son cours **Santé, personne et société**.



Université du Québec
Télé-université
Institution de formation à distance



La Télé-université, à la bonne heure!

Pour obtenir plus de renseignements, remplissez le coupon-réponse et retournez-le à :

Télé-université
Service d'accueil et de liaison
214, avenue Saint-Sacrement
Québec, QC
G1N 4M6
Téléphone : (418) 657-2262 1-800-463-4722

NOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____

ne manquez pas
DROIT DE PAROLE
émission spéciale
sur la grande marche
le mercredi 5 janvier
à Radio-Québec

La Grande Marche

Ottawa 28 mai 83

C'est parti!

Nous serons à Ottawa le 28 mai pour que

Cadbury, Price, Bellevue, ITT Rayonier, Vaillancourt, Admiral, Du Pont, Iron Ore, Dominion Textile... les fermetures d'usine se succèdent. Les mises-à-pied massives touchent des milliers de travailleuses et de travailleurs: 1.4 million de chômeurs canadiens, et au Québec 423,000 chômeurs (14.2% de la population active) & 600,000 assistés sociaux.

Les travailleuses et les travailleurs, avec ou sans emploi, doivent s'unir pour se battre afin que soient créés des emplois stables et décents. Jeunes, femmes, personnes âgées, syndiquées, non syndiquées doivent pouvoir, comme ça doit l'être dans une société "civilisée", obtenir des conditions de vie et de travail décentes. Toutes et tous ont droit au travail, ont droit au partage des richesses collectives, ont droit de vivre debout. Les gouvernements doivent, désormais, nous écouter et répondre à nos revendications. Ils ne doivent plus être au service d'une minorité privilégiée.

Dans cette perspective, la nécessité de préparer cet événement d'envergure qu'est LA GRANDE MARCHÉ s'impose.

- Les gouvernements tiennent compte de nos problèmes, il faut leur faire savoir que nous ne leur permettrons pas de faire payer la crise à la population.
- Les gouvernements se dotent d'une politique de l'emploi, avant qu'il ne soit trop tard. Il faut leur faire savoir que nous ne leur permettrons pas de décider, sans nous, de notre avenir collectif.
- Les gouvernements remettent sur pied une économie qui profite à l'ensemble de la population, il faut qu'ils écoutent les travailleuses et les travailleurs, avec ou sans emploi, et leurs projets créateurs d'emplois.
- Les gouvernements prennent leurs responsabilités vis-à-vis ceux qui les élisent, il faut des politiques pour corriger l'injustice permanente exercée à l'endroit de celles et ceux qui doivent travailler pour vivre.

Pendant ce temps, Ottawa renfloue des compagnies vacillantes comme Dome (500\$ millions), Québec vient en aide à l'Alcan (200\$ millions). Ottawa achète la compagnie pétrolière Fina; Québec achète les actifs de l'Asbestos Corporation. Ottawa supporte, par sa politique monétariste, les banques canadiennes et étrangères.

Les méga-projets, tels Alsands en Alberta ou la Baie-James au Québec, permettent de maintenir

les investissements à un niveau élevé, mais peu d'emplois sont créés. Ni Ottawa, ni Québec ne sont préoccupés par le fléau social de la perte de tant d'emplois dans une population appauvrie. L'emploi, c'est devenu l'affaire du chantage mesquin des employeurs qui profitent de la crise pour arracher aux travailleuses et aux travailleurs des concessions majeures au plan de leurs conditions de travail et de leur sécurité tant matérielle que physique.

la grande marche pour l'emploi

C'est une manifestation d'envergure, dont la coordination nationale est assurée par:

- Le regroupement des groupes de chômeurs et chômeuses du Québec,
- Le front commun des assisté(e)s sociaux du Québec,
- La jeunesse ouvrière chrétienne (JOC),
- La centrale de l'enseignement du Québec (CEQ),

- La confédération des syndicats nationaux (CSN),

Ceux qui veulent participer peuvent communiquer, autant sur le plan local que régional et national, avec les représentant-e-s de la Grande marche de chaque organisme.

COORDINATION NATIONALE:
(514) 598-2331
1601 De Lorimier,
Montréal, Qué., H2K 4M5

IL NOUS FAUT GAGNER LA BATAILLE DE L'EMPLOI!